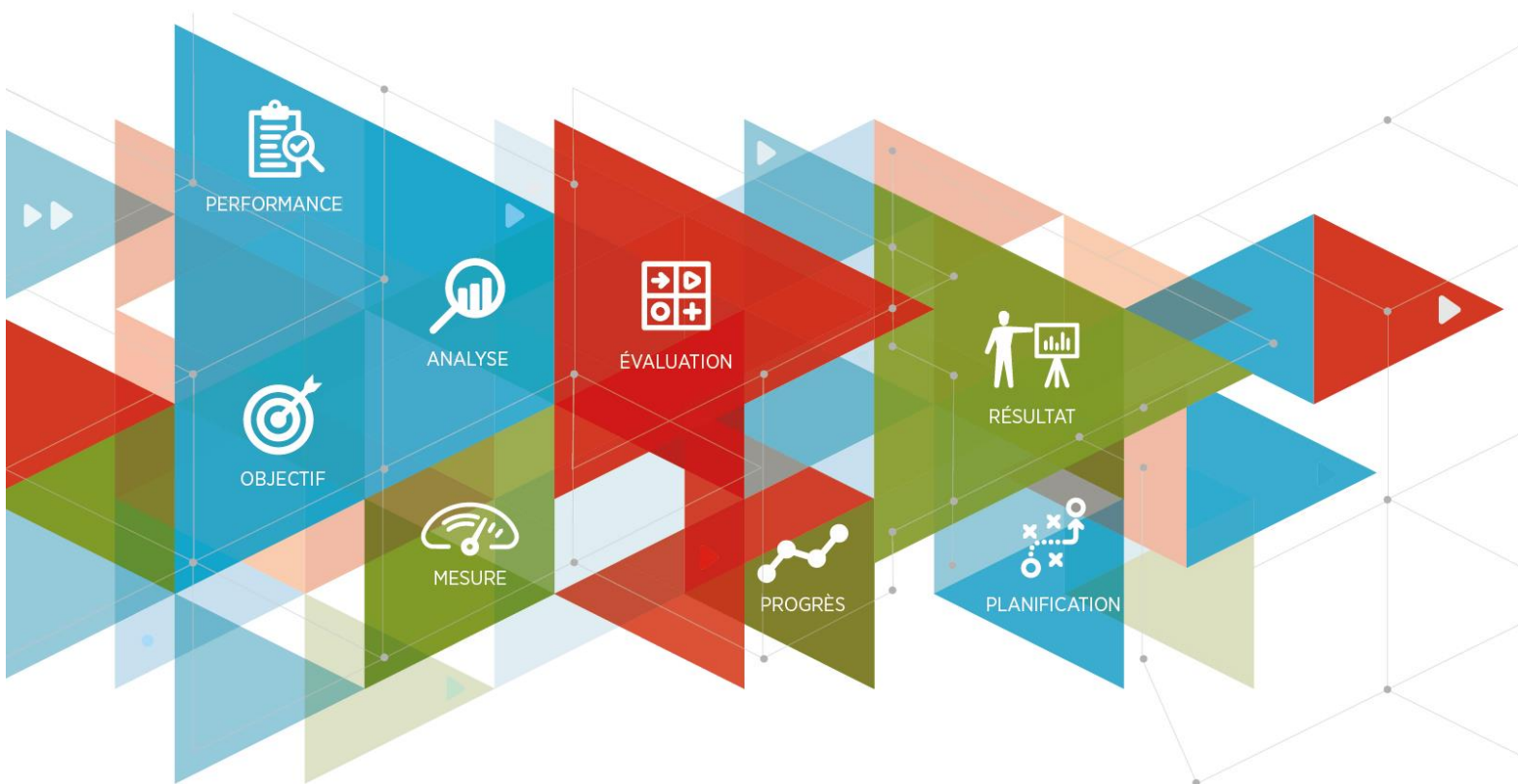


FONDS D'AIDE À L'ÉCONOMIE DE LAC-MÉGANTIC

Rapport d'évaluation

Pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2022



PRÉFACE

NOTES AU LECTEUR

- 1) Sauf avis contraire dans le texte, toutes les sommes indiquées sont en dollars canadiens. Les symboles suivants sont utilisés : k\$ pour milliers de dollars et M\$ pour millions de dollars.
- 2) Selon l'indicateur considéré, le total des résultats peut comporter une erreur de ± 1 % pour les pourcentages ou de ± 1 pour les autres valeurs. Cette erreur s'explique par l'arrondissement des résultats présentés.
- 3) Dans le présent document, le terme « PME » désigne toute petite ou moyenne entreprise de moins de 250 employés, sans tenir compte de son chiffre d'affaires ou de la valeur de ses actifs. Cette définition est plus adaptée au contexte québécois que celle de Statistique Canada (entreprise de moins de 500 employés). En outre, elle correspond à celle qui est en vigueur au sein de l'Union européenne et de l'Organisation de coopération et de développement économiques.
- 4) L'ensemble des liens Internet ont été consultés en septembre 2022 et ils sont identifiables [en bleu clair](#).

L'évaluation des résultats du Fonds d'aide à l'économie de Lac-Mégantic (FAELM) est réalisée en vertu du cadre normatif du programme, approuvé en 2020 par le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec (SCT) et prenant fin le 31 mars 2023.

Elle vise à apprécier les résultats de l'aide financière de trois millions de dollars accordée dans le cadre du FAELM entre le 1^{er} avril 2018 et le 31 mars 2022.

Le cadre d'évaluation du programme a été transmis au SCT en mai 2017, et le rapport d'évaluation doit l'être au plus tard le 28 février 2023.

La présente évaluation a été réalisée conformément à la Politique ministérielle d'évaluation de programme et à la Charte d'évaluation de programme, disponibles à l'adresse suivante : www.Québec.ca.

AUTEUR DU RAPPORT

Louis Carrier
Évaluateur de programmes
Recherche et rédaction

Direction des programmes et de l'évaluation
Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie

Ce document est disponible
sur demande auprès de cette direction.

POUR NOUS JOINDRE

Direction des programmes et de
l'évaluation
Ministère de l'Économie, de l'Innovation et
de l'Énergie

710, place D'Youville, 7^e étage
Québec (Québec) G1R 4Y4
Téléphone : 418 691-5698, poste 4457

Pour plus d'information :
evaluation@economie.gouv.qc.ca

REMERCIEMENTS

Le présent document est le fruit de la collaboration de plusieurs personnes sans lesquelles les travaux n'auraient pu être menés à leur terme. À cet égard, nous tenons à remercier toutes les personnes associées de près ou de loin à la réalisation de ce rapport d'évaluation.

Plus particulièrement, nos remerciements sont adressés au personnel d'Investissement Québec (IQ) ainsi qu'au personnel de la Direction générale du développement économique territorial et des zones d'innovation (DGDETZI) du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE).

Nous tenons également à remercier les membres du comité d'évaluation constitué à l'occasion de ce mandat, dont la composition est présentée ci-dessous :

MEMBRES DU COMITÉ D'ÉVALUATION

- **Anick Fortin**, directrice
Évaluation de la performance, Investissement Québec (IQ)
 - **Christophe Marchal**, évaluateur en chef
Direction des programmes et de l'évaluation (DPE)
Direction générale de la performance et des affaires institutionnelles (DGPAI), MEIE
 - **David Létourneau**, directeur régional, Estrie
IQ
 - **Louis Carrier**, évaluateur de programme
DPE, DGPAI, MEIE
 - **Luc Quirion**, directeur principal, gestion des risques
Fonds régionaux de solidarité FTQ
Membre de la Table d'aide à l'économie de Lac-Mégantic
 - **Mehdi Ben Amri**, adjoint de direction
DGDETZI, MEIE
 - **Névine Salhani**, directrice
Produits, programmes et solutions d'affaires, IQ
- À titre d'observatrice :
- **Fatimatou Diallo**, conseillère en programmes
DPE, DGPAI, MEIE

Sylvie Marcotte, CPA
Directrice
Direction des programmes et de l'évaluation

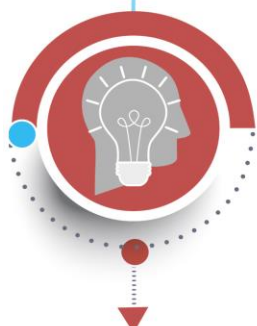
Christophe Marchal
Évaluateur en chef
Direction des programmes et de l'évaluation

SOMMAIRE

La présente évaluation vise à apprécier les résultats de l'aide financière de 3,14 M\$ versée par le Fonds d'aide à l'économie de Lac-Mégantic (FAELM) du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2022.

Les résultats du FAELM sont **jugés satisfaisants**. Le programme a démontré son efficacité et son efficience.

L'évaluation confirme la pertinence du programme, son efficacité à susciter et soutenir des projets porteurs et son efficience à mobiliser des partenaires et générer des investissements dans les entreprises et dans la municipalité de Lac-Mégantic.



B PERTINENCE

- L'indice de dévitalisation tant de la municipalité de Lac-Mégantic que de la MRC du Granit justifie une intervention du Ministère.
- Plusieurs sources de financement sont disponibles en plus du FAELM. Des chevauchements pourraient être possibles avec d'autres programmes, comme le Fonds régions et ruralité du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.
- La valeur ajoutée et l'utilité du Fonds font consensus auprès des clients et des partenaires.
- Programme cohérent avec les autres interventions gouvernementales en région et adéquat par rapport aux besoins exprimés.



B EFFICACITÉ

- 15 projets soutenus, dont 11 avec des entreprises, pour une valeur totale des projets de 12,84 M\$.
- Réalisation de projets qui sont tous cohérents avec les objectifs du Fonds.
- L'investissement des partenaires atteint 76 % du coût total des projets.
- Les retombées économiques sont nombreuses et visibles dans les entreprises soutenues, notamment : augmentation du chiffre d'affaires, hausse de productivité, maintien et création d'emplois.
- Quatre cas de démarrage d'entreprises.
- Développement de l'offre touristique sur le territoire grâce à la construction d'un hôtel.
- Maintien et création d'emplois.



B EFFICIENCE

- Effet de levier de l'aide financière du Fonds de 3,2.
- Ratio de rendement de la dépense publique de plus de 1,89.



B CONFORMITÉ

- Respect des balises normatives et utilisation de saines pratiques de gestion.
- Les principes du développement durable sont considérés.
- L'efficacité de la gouvernance est confirmée.
- La majorité de la clientèle est satisfaite et une majorité des partenaires le sont également.

Dans un contexte de normalisation de la situation à Lac-Mégantic et avec les différents programmes de soutien à la vitalité économique des régions lancés ou mis à jour ces dernières années, la raison d'être du programme perd graduellement de sa pertinence. Plusieurs sources de financement apparaissent dans les différents dossiers soutenus par le Fonds, ce qui laisse à penser que d'autres outils que le Fonds pourraient prendre la relève. Ainsi, il est recommandé à la direction responsable, la Direction générale du développement économique territorial et des zones d'innovation, de profiter de la fin du programme, en 2023, pour analyser les façons d'optimiser ses outils d'intervention dans les territoires économiquement dévitalisés.

COMMENTAIRES DE LA DIRECTION RESPONSABLE

La Direction générale du développement économique territorial et des zones d'innovation (DGDETZI), dans le Secteur de l'entrepreneuriat et de la compétitivité des entreprises et des régions au Ministère, a eu l'occasion de transmettre ses commentaires, reproduits dans la présente section.

La DGDETZI accueille favorablement le présent bilan évaluatif et elle adhère aux améliorations suggérées.

TABLE DES MATIÈRES

	1.1	Objectifs de l'évaluation.....	1
	1.2	Description du programme évalué.....	2
CHAPITRE 1	1.3	Chaîne des résultats du programme.....	3
LE CONTEXTE	1.4	Aide financière accordée dans le cadre du programme.....	3
	1.5	Méthode d'évaluation.....	4
	1.6	Portée et limites de l'évaluation.....	4
CHAPITRE 2	2.1	Besoin ayant justifié le programme.....	5
LA PERTINENCE	2.2	Cohérence avec d'autres interventions gouvernementales.....	7
	2.3	Pertinence de la nature de l'intervention.....	9
CHAPITRE 3	3.1	Atteinte des résultats opérationnels visés (extrants).....	11
L'EFFICACITÉ	3.2	Atteinte des résultats intermédiaires visés (effets).....	12
	3.3	Obtention de retombées socioéconomiques positives.....	14
CHAPITRE 4	4.1	Efficiences du programme.....	16
L'EFFICIENCE			
CHAPITRE 5	5.1	Conformité opérationnelle du programme.....	18
LA CONFORMITÉ	5.2	Efficacité de la gouvernance et satisfaction de la clientèle.....	19
CHAPITRE 6	6.1	Principaux constats.....	20
LES CONCLUSIONS	6.2	Réponses aux questions de l'évaluation.....	21
	6.3	Appréciation générale des résultats.....	21
	6.4	Éléments à suivre.....	21
ANNEXES		ANNEXE 1 : Compléments méthodologiques.....	22
		ANNEXE 2 : Compléments d'information.....	25

CHAPITRE 1

CONTEXTE DE L'ÉVALUATION

1.1 OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION




L'évaluation vise à rendre compte des résultats du programme et à apprécier la réalisation de ses objectifs. L'examen des critères d'évaluation et des indicateurs retenus dans le cadre de cet exercice permettra de répondre aux quatre questions suivantes :

1. Le programme continue-t-il d'être (a-t-il été) pertinent? (Pertinence)
2. Les résultats visés par le programme sont-ils atteints? (Efficacité)
3. La mise en œuvre du programme est-elle conforme à son cadre normatif? (Conformité)
4. Les résultats sont-ils obtenus à des coûts raisonnables? (Efficience)

La Direction des programmes et de l'évaluation (DPE) du Ministère a été mandatée pour effectuer ces travaux d'évaluation. Le protocole d'évaluation utilisé pour répondre à ces quatre questions est présenté au tableau 1.1.

Tableau 1.1

Grille abrégée d'évaluation des résultats du Fonds d'aide à l'économie de Lac-Mégantic

Volet	Critères à évaluer	Question
Pertinence du Fonds		
	1. Besoin ayant justifié le programme	1
	2. Cohérence avec d'autres interventions du gouvernement	1
	3. Pertinence de la nature de l'intervention	1
Efficacité du Fonds		
	4. Atteinte des résultats immédiats visés (extrants)	2
	5. Atteinte des résultats intermédiaires (effets)	2
	6. Obtention de retombées socioéconomiques positives	2
Efficience du programme		
	7. Efficience du programme	3
Efficacité de la gouvernance et satisfaction de la clientèle		
	8. Conformité opérationnelle du programme	4
	9. Efficacité de la gouvernance et satisfaction de la clientèle	4

CHAPITRE 1

CONTEXTE DE L'ÉVALUATION

1.2 DESCRIPTION DU PROGRAMME ÉVALUÉ

1.2.1 Les objectifs et les résultats visés

Le Fonds d'aide à l'économie de Lac-Mégantic vise à soutenir le développement économique et touristique de la ville de Lac-Mégantic.

Plus spécifiquement, les objectifs du programme sont les suivants :

- Développer et diversifier l'économie;
- Redynamiser l'activité entrepreneuriale;
- Développer l'offre touristique;
- Favoriser le retour et la rétention des jeunes;
- Favoriser la création et le maintien d'emplois;
- Appuyer la mise en valeur du patrimoine culturel.

1.2.2 Territoire et clientèles admissibles

Le Fonds d'aide à l'économie de Lac-Mégantic est réservé aux projets réalisés sur le territoire de la ville de Lac-Mégantic. Toutefois, les projets réalisés hors de la ville de Lac-Mégantic qui ont des retombées économiques directes dans la municipalité peuvent être admissibles.

Les clientèles suivantes sont admissibles :

- Les entreprises à but lucratif légalement constituées au Québec;
- Les coopératives et les entreprises de l'économie sociale légalement constituées au Québec;
- Les entreprises situées à l'extérieur du Québec qui ont un projet d'investissement sur le territoire de la ville de Lac-Mégantic;
- Les organismes à but non lucratif légalement constitués au Québec;
- Les organismes des réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux;
- La Ville de Lac-Mégantic et les organismes municipaux relevant d'elle;
- Les entrepreneurs voulant acquérir une participation importante dans une entreprise existante dans un contexte de relève entrepreneuriale.

1.2.3 Projets et activités admissibles

Les projets de tous les secteurs d'activité sont admissibles, à quelques conditions près pour certains projets issus de l'industrie du cannabis et du chanvre industriel.

Les projets d'études et la réalisation d'initiatives privées et publiques sont admissibles :

- Les études et les activités se rapportant à la planification et à la mise au point de projets;
- Les projets de développement (innovation, développement de marchés et commercialisation);
- Les projets d'investissement liés à la création et au développement d'entreprises;
- L'embauche de personnel stratégique nécessaire au développement d'un projet d'entreprise ou au renforcement d'une fonction stratégique de l'entreprise ou lié à un projet d'expansion;
- Les activités liées à la création et au développement d'une entreprise artisanale;
- Les projets de développement d'attraits touristiques, de loisirs et culturels;
- Les implantations ou les améliorations d'infrastructures publiques et d'équipements de base nécessaires au développement des entreprises, excluant toutefois les réseaux d'égout, d'aqueduc et de voirie;
- Les projets de soutien à la relève entrepreneuriale visant l'acquisition d'une participation d'au moins 25 % de la valeur d'une entreprise existante ou de 25 % de la juste valeur de ses actifs.

Les projets visant le redressement ou la consolidation d'une entreprise existante pourront être considérés comme admissibles seulement dans la mesure où l'entreprise intègre de nouvelles activités.

Les projets de relocalisation à Lac-Mégantic d'une entreprise située à l'extérieur de la ville de Lac-Mégantic sont admissibles seulement s'ils comportent l'ajout de nouvelles activités pour l'entreprise.

CHAPITRE 1

CONTEXTE DE L'ÉVALUATION

1.3 CHAÎNE DES RÉSULTATS DU PROGRAMME

La chaîne des résultats visés par le programme est indiquée dans le modèle logique présenté à la section 1 de l'annexe 1. Le modèle logique indique les liens de cause à effet entre les composantes du programme, notamment ses objectifs, ses extrants et ses effets visés.

Celui-ci permet d'illustrer la théorie du programme et d'identifier sa raison d'être, qui est de redynamiser la ville de Lac-Mégantic à la suite du grave accident ferroviaire de 2013.

En soutenant les organismes et les projets de Lac-Mégantic, le Fonds vise les résultats suivants :

- Études et projets réalisés;
- Investissements réalisés dans les projets;
- Embauche de personnel stratégique;
- Entreprises et organismes soutenus, de même que la relève entrepreneuriale;
- Effet de levier de l'aide financière accordée;
- Mobilisation des acteurs socioéconomiques du territoire.

Ultimement, ces interventions devraient entraîner des retombées positives pour les entreprises existantes et celles en démarrage ainsi que des retombées économiques sur le territoire de Lac-Mégantic, notamment en matière d'investissements et d'emplois.

1.4 AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME

Le tableau 1.1 ci-dessous présente les montants détaillés de l'aide financière accordée par le Fonds durant la période évaluée. Lors de la précédente évaluation, en 2018, les aides accordées totalisaient près de 4 M\$ dans 35 projets.

Graphique 1.1

Aide financière accordée par le FAELM, du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2022, en dollars

Année financière	Nombre d'interventions	Montant autorisé en dollars
De 2014 à 2018	35	3 940 000
2018-2019	10	598 701
2019-2020	4	2 383 004
2020-2021	1	75 000
2021-2022	-	-
Total :	15	3 056 705

Source : Fichier de suivi et de gestion du Fonds, IQ, avril 2022. Compilation MEIE.

CHAPITRE 1

CONTEXTE DE L'ÉVALUATION

1.5 MÉTHODE D'ÉVALUATION

La méthode d'évaluation utilise les principes de l'analyse multicritère. Elle consiste à comparer les résultats du programme par rapport aux résultats visés dans le cadre normatif ou aux attentes habituelles du Ministère. L'appréciation des écarts est réalisée selon l'échelle suivante :

Appréciation	Signification de l'appréciation
Ⓐ	— Le degré Ⓐ signifie un résultat jugé très satisfaisant. La cible est dépassée.
Ⓑ	— Le degré Ⓑ signifie un résultat jugé satisfaisant. La cible est atteinte.
Ⓒ	— Le degré Ⓒ signifie un résultat jugé perfectible. La cible est en partie atteinte.
Ⓓ	— Le degré Ⓓ signifie un résultat jugé insatisfaisant. La cible n'est pas atteinte.

Une appréciation de chaque critère doit aussi être portée, selon la même échelle que ci-dessus. La méthode d'évaluation est détaillée en annexe.

Les sources d'information utilisées regroupent les éléments suivants : les données administratives du programme, les données de l'enquête réalisée auprès de la clientèle du Fonds et de ses partenaires, l'information provenant de la consultation des parties prenantes ainsi que la documentation et les données statistiques disponibles au Ministère et à Investissement Québec. Plus de détails sont présentés en annexe à la section *Les sources de données*.

1.6 PORTÉE ET LIMITES DE L'ÉVALUATION

L'évaluation porte sur les résultats du Fonds obtenus au cours des quatre années financières suivantes : 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022. Le Fonds a été mis en place en 2014 et a déjà fait l'objet d'une première évaluation en 2018.

Pour faciliter la présentation des résultats, les années financières évaluées seront converties selon les années calendaires suivantes :

2018-2019 → 2019 2019-2020 → 2020 2020-2021 → 2021 2021-2022 → 2022



CHAPITRE 2

PERTINENCE DU FONDS

2.1 CRITÈRE 1

LE BESOIN AYANT JUSTIFIÉ LE PROGRAMME

LES CIBLES

1. Persistance du besoin d'aider l'économie de Lac-Mégantic.
2. Au moins 70 % des projets réalisés en totalité ou en partie grâce au soutien financier reçu.

Constats relatifs à la cible 1

Le Fonds d'aide a été mis en place en réponse à la tragédie ferroviaire de l'été 2013 qui a détruit une bonne partie du centre-ville de Lac-Mégantic. Si le besoin d'intervenir allait de soi à l'origine, la question est maintenant de savoir en quoi la situation économique de la ville justifie le soutien de l'État.

Au niveau municipal, peu de statistiques sont disponibles. Toutefois, l'indice de vitalité économique¹ négatif de **-3,85** illustre bien le retard de Lac-Mégantic en 2018 – la dernière année disponible. Ce score place la ville au 817^e rang des municipalités québécoises, soit dans le quatrième quintile.

La MRC du Granit, dont Lac-Mégantic est le chef-lieu, arrive au 78^e rang parmi les 104 MRC du Québec, avec un indice de vitalité de -4,71.

Du côté de la demande, on constate dans le tableau 2.1 une forte diminution du nombre de demandes de 2018-2019 à 2020-2021. Aucune demande n'a été reçue en 2021-2022. Toutefois, à ce stade, on ne peut se prononcer sur l'ampleur de l'impact de la pandémie de COVID-19 sur le besoin.

Tableau 2.1

Nombre de demandes d'aide auprès du FAELM

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Nombre de projets	10	4	1	0
Aide financière accordée par le Fonds (\$)	598 701	2 383 004	75 000	0
Coût total des projets (\$)	1 639 445	10 829 800	375 000	0

Source : Fichier de suivi et de gestion du Fonds, IQ. Compilation MEIE.

¹ L'indice de vitalité économique est une mesure relative de l'Institut de la statistique du Québec qui permet de classer les municipalités et les MRC les unes par rapport aux autres en fonction de la vitalité de leur économie. Une valeur négative signifie généralement que le territoire accuse un retard en matière de vitalité économique et, à l'inverse, une valeur positive indique un résultat supérieur à la plupart des localités.



CHAPITRE 2

PERTINENCE DU FONDS

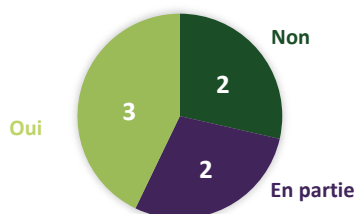
Constats relatifs à la cible 2

Parmi la clientèle du Fonds, sept bénéficiaires du programme ont répondu au sondage. Trois d'entre eux affirment que leur projet se serait réalisé quand même sans l'apport du FAELM, ce qui nous laisse quatre projets réalisés en totalité ou en partie grâce au soutien financier reçu, soit un peu plus de la moitié des projets soutenus.

Graphique 2.1

Réponses à une question du sondage auprès des bénéficiaires du Fonds

EN L'ABSENCE DE SOUTIEN FINANCIER DE LA PART DU FONDS, EST-CE QUE VOTRE PROJET SE SERAIT RÉALISÉ QUAND MÊME ?



n = 7

AVIS



COMMENTAIRES DE L'ÉVALUATEUR SUR LES RÉSULTATS DU CRITÈRE 1

Les résultats sont jugés perfectibles, car une cible est atteinte et l'autre ne l'est qu'en partie.

ⓑ **La cible 1 est atteinte.** Les années ont passé depuis l'accident survenu en 2013, mais les indices négatifs suggèrent qu'il serait toujours pertinent de soutenir la vitalité économique du territoire. La diminution de la demande auprès du Fonds envoie peut-être le signal contraire, mais la pandémie y est sûrement pour beaucoup.

ⓒ **La cible 2 est en partie atteinte.** Le faible nombre de répondants impose la prudence dans l'analyse, mais les avis sont très partagés et surtout, les trois « oui » remettent en question la spécificité du Fonds comme soutien financier.



CHAPITRE 2

PERTINENCE DU FONDS

2.2 CRITÈRE 2

COHÉRENCE AVEC D'AUTRES INTERVENTIONS DU GOUVERNEMENT

LES CIBLES

3. Absence de chevauchement ou complémentarité avec d'autres interventions du gouvernement.
4. Cohérence du Fonds avec les stratégies et plans d'action du gouvernement du Québec.

Constats relatifs à la cible 3

Cet indicateur vise à déterminer si le programme comporte des chevauchements avec d'autres programmes du gouvernement du Québec ou d'autres instances. L'analyse comporte deux parties, soit 1) obtenir l'avis des bénéficiaires sur le sujet et 2) réaliser une revue des programmes du gouvernement du Québec, des organismes en place et des autres sources de financement pour des projets similaires.

Le Fonds d'aide a toutefois ceci de particulier qu'il fait suite à un événement tragique et ponctuel. Ainsi, dans sa raison d'être, le programme ne vise pas tant à se différencier des autres programmes gouvernementaux déjà en place qu'à intensifier la réponse du Ministère et répondre à l'urgence de soutenir la reconstruction du tissu économique de la ville et la relance de son centre-ville.

1. L'avis des bénéficiaires

Parmi les porteurs de projets soutenus par le Fonds, sept ont répondu au sondage sur la dizaine qu'on a tenté de joindre. Ainsi, par rapport à d'autres interventions du gouvernement du Québec, quatre répondants jugent unique l'aide reçue. Deux la jugent complémentaire, alors qu'une dernière personne n'a pas su ou n'a pas voulu répondre.

2. Revue des programmes gouvernementaux et autres formes de soutien disponibles

La mission du Ministère étant de soutenir le développement économique, plusieurs programmes touchent à ses différentes composantes, dont l'entrepreneuriat, le démarrage d'entreprise, le soutien aux entreprises dans les différentes phases de leur développement, la recherche et l'innovation, le développement de nouveaux marchés et bien d'autres encore.

Ainsi, les Fonds locaux d'investissement (FLI) soutiennent particulièrement les entreprises en phase de démarrage. Le volet 1 du programme ESSOR, lui, offre de l'aide financière aux entreprises dans la réalisation d'une étude de faisabilité. Ces éléments peuvent également être soutenus par le Fonds, mais la règle de cumul des aides gouvernementales s'applique néanmoins. Celle-ci limite le cumul des aides gouvernementales à 90 % du coût total pour les études, et à 80 % pour les autres activités et projets. Également, lors de l'évaluation de l'admissibilité des projets, le cadre normatif stipule que « L'analyse financière devra démontrer le besoin de l'aide et sa complémentarité avec les autres sources de financement afin de permettre la réalisation du projet. »

Du côté du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, il existe depuis 2019 le Fonds régions et ruralité, qui s'inscrit dans la volonté de soutenir la vitalité des territoires. Son volet 2 vise à soutenir les MRC dans leur mission de développement local et régional. Également, l'axe Vitalisation du volet 4 vise à soutenir davantage les territoires faisant face à des défis particuliers de vitalisation. Ces deux éléments partagent les mêmes visées que le FAELM et pourraient constituer un dédoublement, bien qu'à l'usage, on observe davantage une complémentarité, puisque les clientèles visées diffèrent.

En outre, il faut souligner que le FAELM, contrairement à tous les autres programmes, ne cible qu'un territoire très précis, soit celui de la municipalité elle-même. Cela tempère encore plus les risques de chevauchement.



CHAPITRE 2

PERTINENCE DU FONDS

Constats relatifs à la cible 4

Globalement, le Ministère a pour mission de soutenir la croissance et la productivité des entreprises, l'entrepreneuriat, la recherche, l'innovation et sa commercialisation ainsi que l'investissement, le développement du numérique et celui des marchés d'exportation.

Plus spécifiquement, dans le Plan stratégique 2020-2023 du Ministère, on trouve des objectifs que poursuit également le Fonds. Dans l'axe 2, *La croissance des entreprises*, les objectifs C – Stimuler le développement de l'entrepreneuriat, et D – Appuyer les entreprises dans leurs démarches de diversification des marchés, font écho aux objectifs du Fonds. Le Fonds est aussi cohérent avec l'objectif H – Appuyer le développement des régions, de l'axe 4, *Des territoires dynamiques*.

Aussi, le Fonds s'inscrit en adéquation avec la stratégie du gouvernement du Québec intitulée Partenariat 2020-2024². Ce partenariat avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM), l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et les villes de Montréal et de Québec a donné lieu à la création du Fonds régions et ruralité (FRR)³ le 1^{er} avril 2020. La cohérence entre les deux fonds est manifeste, tout particulièrement en ce qui concerne le volet 2 du FRR, qui vise à soutenir les MRC dans leur mission de développement local et régional, et son troisième objectif, qui est de faire la promotion de l'entrepreneuriat et d'apporter du soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise.

Un lien peut également être fait avec le Plan québécois en entrepreneuriat 2022-2025 (PQE)⁴, qui vise notamment à offrir un financement adapté aux projets d'entreprise, à maximiser l'apport de capitaux privés dans le montage financier des projets et à optimiser l'impact du financement consenti dans les régions. En plus de celui offert par Investissement Québec (IQ), le Plan contribue au financement des projets de démarrage, de croissance et de repreneuriat des entreprises. Ce financement s'effectue notamment par l'intermédiaire des Fonds locaux d'investissement (FLI), qui visent à favoriser l'accès à des prêts pour le démarrage ou la croissance d'entreprises de l'économie traditionnelle ou de l'économie sociale, ainsi que pour le soutien à la relève entrepreneuriale. D'ailleurs, un des projets soutenus par FAELM l'a aussi été par le FLI.

AVIS

COMMENTAIRES DE L'ÉVALUATEUR SUR LES RÉSULTATS DU CRITÈRE 2

Ⓑ

Les résultats sont jugés satisfaisants, car les deux cibles sont atteintes.

- Ⓑ **La cible 3 est atteinte.** Aucune des parties prenantes n'identifie d'éléments à surveiller, mais, surtout, le Fonds répond à une situation bien particulière sur un territoire délimité.
- Ⓑ **La cible 4 est atteinte.** La cohérence du programme est démontrée, tant avec la mission du Ministère qu'avec les orientations du gouvernement du Québec.

² Partenariat 2020-2024 : Pour des municipalités encore plus fortes

³ Fonds régions et ruralité (FRR)

⁴ Plan québécois en entrepreneuriat 2022-2025



CHAPITRE 2

PERTINENCE DU FONDS

2.3 CRITÈRE 3

PERTINENCE DE LA NATURE DE L'INTERVENTION

LES CIBLES

5. Valeur ajoutée et utilité du Fonds reconnues par au moins 70 % de la clientèle.
6. Adéquation du mécanisme de financement aux besoins et intervention adéquate reconnue par au moins 70 % de la clientèle et des parties prenantes.
7. Liens logiques entre les cibles, les projets soutenus et les résultats visés du Fonds.

Constats relatifs à la cible 5

Les bénéficiaires du Fonds ainsi que ses partenaires ont été sondés pour connaître leur perception de l'utilité et de la valeur ajoutée du Fonds. Ainsi, parmi la clientèle, cinq des sept répondants confirment la valeur ajoutée du FAELM, certains évoquant l'effet de levier qu'a permis le financement reçu ou encore la possibilité de travailler sur leur projet avec des professionnels. L'un des répondants n'a pas voulu ou n'a pas pu se prononcer, alors qu'un autre a répondu par la négative.

L'utilité perçue a également été mesurée chez les partenaires du Fonds. Alors que toute la clientèle estime que l'aide reçue a été très utile, les six répondants partenaires, eux, se montrent un peu plus nuancés. Trois jugent le Fonds très utile et deux, assez utile. Un dernier dit le trouver peu utile pour la réalisation des projets des entreprises ou pour le développement économique de la ville.

Constats relatifs à la cible 6

Les bénéficiaires du Fonds ainsi que ses partenaires ont également été sondés pour connaître leur perception de l'adéquation des principales caractéristiques du FAELM avec les objectifs poursuivis.

Les choix de réponse pour le niveau d'adéquation de chaque aspect étaient « oui, en totalité », « oui, en partie » et « non ». Les constats sont les suivants :

- **Mécanisme de financement** : Parmi les sept bénéficiaires du programme et les six partenaires sondés, onze considèrent ce mécanisme comme totalement adéquat, et il y a unanimité chez la clientèle. Deux des partenaires le trouvent en partie adéquat.
- **Les modalités de l'aide financière** : Dix les considèrent comme totalement adéquates, et trois, adéquates en partie.
- **Le montant de l'aide offerte** : Même score ici. Dix le considèrent comme totalement adéquat, et trois, en partie adéquat.
- **Les dépenses admissibles** : Elles sont jugées totalement adéquates par onze des bénéficiaires et des partenaires, alors que deux les jugent adéquates en partie.

Ainsi, personne parmi les répondants n'évoque d'inadéquation entre un des éléments du programme et les besoins sur le terrain.

Constats relatifs à la cible 7

Cet indicateur vise à vérifier que les composantes du Fonds et ses résultats visés s'articulent logiquement. Le modèle logique est illustré à l'annexe 1.A, et les différentes composantes y sont présentées. Les liens entre chaque composante du modèle sont analysés ici.

- **Lien entre la raison d'être et les cibles de l'intervention** : La raison d'être du Fonds est de redynamiser la ville de Lac-Mégantic à la suite du grave accident ferroviaire de 2013. Faisant partie d'un plan d'action gouvernemental plus large de 60 M\$, la mise en place de ce fonds visait à susciter l'émergence de projets d'affaires à valeur ajoutée et à contribuer au dynamisme entrepreneurial ainsi qu'à la relance de l'industrie touristique.



CHAPITRE 2

PERTINENCE DU FONDS

- **Lien entre les cibles de l'intervention et les objectifs** : Les objectifs plus spécifiques correspondent aux éléments habituels, constituants du développement économique, que sont l'entrepreneuriat, le soutien aux entreprises et à l'emploi, le développement de l'offre touristique et la mise en valeur du patrimoine culturel local. À ces objectifs économiques s'ajoute également la dimension démographique qui y est souvent associée, soit favoriser le retour et la rétention des jeunes.
- **Lien entre les objectifs et la nature de l'intervention** : Ce lien est détaillé à l'indicateur 6 à travers la perception des parties prenantes. L'analyse confirme également que les clientèles et activités admissibles correspondent aux différents objectifs poursuivis.
- **Lien entre la nature de l'intervention et les résultats visés** : Les résultats visés du programme sont présentés à la section 1.3. Pour tous les résultats visés, le lien avec la nature de l'intervention est logique. En d'autres mots, il est réaliste de croire que l'intervention par le financement accordé aux activités admissibles ait un effet pour atteindre les résultats souhaités. Seul l'élément « Mobilisation des acteurs économiques du territoire » est plus difficile à mesurer, mais il suffit de rappeler que l'action du Fonds se fait en collaboration avec la Table d'aide à l'économie pour la région de Lac-Mégantic. Cet espace de concertation et de mobilisation a également été créé à la suite de la tragédie.

AVIS

Ⓑ

COMMENTAIRES DE L'ÉVALUATEUR SUR LES RÉSULTATS DU CRITÈRE 3

Les résultats sont jugés satisfaisants, car toutes les cibles sont atteintes.

- Ⓑ **La cible 5 est atteinte.** L'utilité du Fonds et sa valeur ajoutée font consensus dans le milieu.
 - Ⓑ **La cible 6 est atteinte.** Aucune inadéquation n'a été observée par les différents intervenants.
 - Ⓑ **La cible 7 est atteinte.** La cohérence du modèle logique est manifeste.
-



CHAPITRE 3

EFFICACITÉ DU PROGRAMME

3.1 CRITÈRE 4

ATTEINTE DES RÉSULTATS OPÉRATIONNELS VISÉS (EXTRANTS)

LES CIBLES (EN GRAS, LES RÉSULTATS VISÉS DANS LE DÉCRET DU FONDS)

- 8. Soutien aux entreprises et organismes de la ville de Lac-Mégantic.**
- 9. Réalisation de projets en lien avec les objectifs du Fonds.**

Constats relatifs à la cible 8

Le tableau 3.1 présente la ventilation des organismes soutenus par le Fonds. Plus de 70 % des clients du Fonds sont des entreprises. Parmi les organismes soutenus, on compte notamment la municipalité de Lac-Mégantic et la corporation Rues principales Lac-Mégantic.

À titre de comparaison, les chiffres de la dernière évaluation apparaissent dans la dernière colonne. Les tableaux 3.2 et 3.3 présentent la nature des projets soutenus et les données financières.

Tableau 3.1

Nombre de projets selon le type de porteur

	2019	2020	2021	2022	Total	2014 à 2017
Entreprises	7	3	1	-	11	27
Organismes	3	1	-	-	4	8
Total	10	4	1	0	15	35

Source : Fichier de suivi et de gestion du Fonds, IQ. Compilation MEIE.

Tableau 3.2

Nombre de projets selon leur nature

Type de projet	2019	2020	2021	2022	Total	2014 à 2017
Étude de faisabilité ou recherches	5	1	-	-	6	12
Achat d'équipements	2	-	-	-	2	
Acquisition d'entreprise ou d'actifs	2	2	-	-	4	23
Acquisitions ou constructions immobilières	1	1	1	-	3	
Total	10	4	1	0	15	35

Source : Fichier de suivi et de gestion du Fonds, IQ. Compilation MEIE.

Tableau 3.3

Valeur des projets soutenus (en k\$)

	2019	2020	2021	2022	Total	2014 à 2017
Aide financière accordée par le Fonds	599	2 383	75	-	3 056	3 940
Coût total des projets	1 639	10 830	375	-	12 844	14 310
% de l'aide	37 %	22 %	20 %	-	24 %	28 %

Source : Fichier de suivi et de gestion du Fonds, IQ et rapport d'évaluation de 2017. Compilation MEIE.

Constats relatifs à la cible 9

Les tableaux 3.2 et 3.3 illustrent le nombre et le type de projets soutenus par le Fonds pour l'ensemble de la période évaluée. L'ensemble des quinze projets soutenus sont des projets conformes aux paramètres convenus et aux objectifs poursuivis.

Une importante diminution est constatée quant au nombre et à la valeur des projets à compter de 2020. La pandémie de COVID-19 y est très certainement pour quelque chose, mais à la Table d'aide à l'économie de Lac-Mégantic, on l'explique également par une réorientation des objectifs qui a forcé une pause dans l'approbation des projets. On a décidé de prioriser dorénavant le centre-ville. Ainsi, d'autres projets sont à venir.



CHAPITRE 3

EFFICACITÉ DU PROGRAMME

AVIS

Ⓑ

COMMENTAIRES DE L'ÉVALUATEUR SUR LES RÉSULTATS DU CRITÈRE 4

Les résultats sont jugés satisfaisants, car les deux cibles sont atteintes.

- Ⓑ **La cible 8 est atteinte.** Plusieurs organisations, dont une large majorité d'entreprises, ont bénéficié du soutien financier du FAELM.
- Ⓑ **La cible 9 est atteinte.** Plusieurs projets ont été soutenus par le programme durant la période évaluée. Toutefois, la diminution importante du nombre et l'absence même de tout projet en 2022 posent la question de la durée du Fonds.

3.2 CRITÈRE 5

ATTEINTE DES EFFETS VISÉS

LES CIBLES (EN GRAS, LES RÉSULTATS VISÉS DANS LE CADRE NORMATIF DU PROGRAMME)

- 10. Retombées économiques pour les entreprises soutenues (expansion, développement).**
- 11. Création et démarrage d'entreprises.**
- 12. Au moins trois cas à succès.**

Constats relatifs à la cible 10

Au cours de la période évaluée, onze entreprises ont été soutenues par des aides financières totalisant 2,87 M\$. Leurs projets ont représenté un investissement total de 12,67 M\$ dans la municipalité de Lac-Mégantic.

Le sondage auprès de la clientèle du Fonds nous permet d'identifier les retombées économiques observées au sein des entreprises. À partir des sept questionnaires remplis, on constate les retombées suivantes :

Augmentation du chiffre d'affaires : 5 occurrences

Hausse de productivité : 4 occurrences

Augmentation du nombre de clients : 4 occurrences

Création d'emplois : 4 occurrences

Maintien d'emplois : 3 occurrences

Augmentation de la capacité de production : 2 occurrences

Développement de nouveaux marchés : 2 occurrences

Diversification de la gamme de produits ou de services : 2 occurrences

Développement de nouveaux procédés ou de nouveaux savoir-faire : 1 occurrence

D'autre part, on constate d'importants investissements de la part des entreprises soutenues. Selon les données d'IQ, ce sont 7,8 M\$ de fonds privés qui ont été investis dans les projets.

Constats relatifs à la cible 11

Parmi les quinze projets soutenus, quatre sont des dossiers de démarrage d'entreprise. Toutefois, il ne s'agit pas de création d'une nouvelle entreprise proprement dite, mais bien de reprise d'activités, d'acquisition d'actifs ou encore d'une portion d'une entreprise existante qui repart sur de nouvelles bases. La construction d'un hôtel de 70 chambres est l'élément principal qui accapare environ 90 % de l'aide financière des dossiers de démarrage.



CHAPITRE 3

EFFICACITÉ DU PROGRAMME

Ces quatre projets représentent des dépenses d'immobilisations non négligeables d'une valeur de plus de 8 M\$ sur un budget total qui atteint tout près de 10 M\$. On parle également de la création de quelque 21 emplois. La contribution du Fonds, sous forme de prêts sans intérêt, a totalisé 2,2 M\$.

Constats relatifs à la cible 12

Cet indicateur vise à illustrer les succès du programme. Il a été demandé à la direction responsable de fournir une description d'au moins trois cas à succès parmi les projets réalisés au cours de la période évaluée.

Cas à succès 1

Camping Aventure

Soutien financier du FAELM : 430 000 \$ (PRSI)

Nature du projet : Camping Aventure démarre en 2014 avec un investissement d'un peu plus de 2 M\$ pour l'aménagement de 138 sites de camping avec l'objectif d'offrir une expérience d'hébergement de haut niveau. L'entreprise est implantée sur un lieu de villégiature multi-usage dans un vaste environnement de grande qualité avec une offre diversifiée d'activités. En avril 2017, l'entreprise met de l'avant une première phase d'expansion avec l'ajout de 30 nouveaux sites de camping en plus de l'acquisition d'une auberge pour bonifier son offre. Elle réinvestit donc plus de 400 000 \$. Camping Aventure ne s'arrête pas là et procède à une deuxième phase d'expansion en 2020 permettant d'ajouter 94 nouveaux sites de camping pour un investissement de plus de 660 000 \$, dont 440 000 \$ provenant d'un prêt d'Investissement Québec.

Impact du financement : Camping Aventure n'aurait pu connaître une expansion aussi rapide sans le soutien du FAELM et d'IQ, qui ont permis un développement soutenu de son offre, assurant la rentabilité et la pérennité de l'entreprise.

Résultats obtenus : Camping Aventure offre maintenant 266 sites et des unités de prêt-à-camper qui génèrent une demande importante. L'entreprise a gagné de nombreux prix au cours des dernières années et il ne fait aucun doute que les retombées économiques et sociales générées par ce projet sont d'une importance majeure pour Lac-Mégantic et l'ensemble de la MRC du Granit.

Cas à succès 2

Microtel

Soutien financier du FAELM : 2 000 000 \$ (PRSI)

Nature du projet : L'implantation d'un hôtel de 72 chambres au centre-ville de Lac-Mégantic en 2020 était attendue depuis plusieurs années, d'autant plus que la tragédie de 2013 avait provoqué la perte d'une quarantaine de chambres, amplifiant les lacunes en matière d'hébergement et affectant directement la courte durée des séjours des visiteurs, et donc les retombées économiques pour la région.

Impact du financement : Le projet n'aurait pu se réaliser sans une aide financière de 2 M\$ du FAELM, ce projet dépassant les 9 M\$ d'investissement. Cette aide a constitué un levier pour rassembler les autres partenaires autour du projet.

Résultats obtenus : Microtel constitue un projet moteur pour la reconstruction du centre-ville. Cet hôtel est devenu un produit d'appel dans le milieu touristique, permettant une diversification de l'offre, le maillage et la forfaitisation avec les entreprises de la MRC.

Cas à succès 3

Soudure et Usinage M.C.

Soutien financier du FAELM : 87 000 \$ (PRSI)

Nature du projet : Jeune entreprise spécialisée dans la fabrication et la réparation de pièces métalliques et hydrauliques et l'usinage industriel, Soudure et Usinage M.C. a dû se relocaliser dans un court délai à la suite de la vente du bâtiment dont elle était locataire. La construction d'un bâtiment dans le parc industriel de Lac-Mégantic s'est imposée, à proximité des clients majeurs.

Impact du financement : Le financement du FAELM a permis à l'entreprise de s'installer de façon permanente dans un bâtiment de qualité et pouvant soutenir des phases de croissance.



CHAPITRE 3

EFFICACITÉ DU PROGRAMME

Résultats obtenus : La demande étant importante, l'entreprise a procédé à une phase d'expansion en 2021 en doublant la superficie de son espace et en embauchant de nouveaux employés.

AVIS

Ⓑ

COMMENTAIRES DE L'ÉVALUATEUR SUR LES RÉSULTATS DU CRITÈRE 5

Les résultats sont jugés satisfaisants, car toutes les cibles sont atteintes.

Ⓑ La cible 10 est atteinte. Les entreprises témoignent de retombées positives bien qu'on ne puisse les mesurer précisément : croissance, emplois, investissements.

Ⓑ La cible 11 est atteinte. Il y a quatre dossiers de démarrage d'entreprises.

Ⓑ La cible 12 est atteinte. Les trois cas à succès présentés sont pertinents.

3.3 CRITÈRE 6

OBTENTION DE RETOMBÉES SOCIOÉCONOMIQUES POSITIVES

LES CIBLES (EN GRAS, LES RÉSULTATS VISÉS DANS LE CADRE NORMATIF DU PROGRAMME)

13. Maintien ou création d'emplois dans les entreprises soutenues.

14. Développement de l'offre touristique.

15. Retombées économiques et démographiques sur le territoire de Lac-Mégantic.

Constats relatifs à la cible 13

Il y a eu maintien et création d'emplois dans les entreprises soutenues. On ne dispose pas d'un recensement précis, mais selon le fichier de suivi et de gestion piloté par IQ, lors de l'autorisation des aides financières, on prévoyait la création d'au moins 24 emplois. D'ailleurs, on y fait référence en lien avec le démarrage d'entreprises à l'indicateur 11, tout comme dans les cas à succès présentés à l'indicateur 12.

Également, à l'indicateur 10, parmi les sept répondants au sondage, quatre personnes confirmaient la création d'emplois au sein de leur entreprise et trois, le maintien d'emplois grâce au soutien du Fonds.

Constats relatifs à la cible 14

Le dossier qui avait la plus grande envergure dans la période évaluée a été celui de la construction d'un hôtel, un projet de plus de 9 M\$. Les détails sont présentés dans les cas à succès de l'indicateur 12.

D'autres projets, comme Le lac en fête ou Rues principales Lac-Mégantic, contribuent également à l'attractivité touristique de la municipalité.

Constats relatifs à la cible 15

En plus des emplois créés et du développement de l'offre touristique dans la ville, présentés aux indicateurs 13 et 14, les entreprises ont témoigné de retombées positives à l'indicateur 10. De plus, l'indicateur 11 confirme le démarrage d'entreprises, et les cas à succès démontrent l'expansion d'une des entreprises soutenues. Alors, bien que des statistiques économiques officielles ne soient pas disponibles au palier municipal, on peut raisonnablement conclure à des retombées économiques pour Lac-Mégantic durant la période évaluée.

Du côté démographique, il n'est pas possible de distinguer un effet particulier sur la période évaluée parmi les variables disponibles présentées dans le tableau 3.4.



CHAPITRE 3

EFFICACITÉ DU PROGRAMME

Tableau 3.4

Portrait de la municipalité de Lac-Mégantic, de 2013 à 2021

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Estimation de la population au 1 ^{er} juillet*	5 903	5 738	5 689	5 670	5 641	5 611	5 574	5 587	5 613	-
Nombre de logements construits dans la municipalité**	21	50	17	21	24	30	11	4	35	58

* Source : Statistique Canada, *Estimations démographiques annuelles (régions infraprovinciales, janvier 2022)*. Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

** Source : Ville de Lac-Mégantic. Compilation MEIE.

AVIS



COMMENTAIRES DE L'ÉVALUATEUR SUR LES RÉSULTATS DU CRITÈRE 6

Les résultats sont jugés satisfaisants, car les trois cibles sont atteintes.

- ⓑ **La cible 13 est atteinte.** On constate le maintien et la création d'emplois.
- ⓑ **La cible 14 est atteinte.** L'offre touristique a été grandement bonifiée par la construction de l'hôtel.
- ⓑ **La cible 15 est atteinte.** Des retombées économiques sont observables.



CHAPITRE 4

EFFICIENCE DU PROGRAMME

4.1 CRITÈRE 7

EFFICIENCE DU PROGRAMME

LES CIBLES (EN GRAS, LES RÉSULTATS VISÉS DANS LE CADRE NORMATIF DU PROGRAMME)

- 16. Ratio de rendement de la dépense publique d'au moins 1.**
- 17. Effet de levier d'au moins 2 de l'aide financière.**

Constats relatifs à la cible 16

L'indicateur 16 permet de vérifier si le financement public génère plus de retombées que de coûts économiques pour la société québécoise. Il fait le rapport entre la valeur monétaire des retombées économiques attribuables au Fonds et les coûts économiques des aides publiques consenties aux projets soutenus. L'analyse s'appuie sur le modèle d'analyse avantages-coûts, élaboré par l'équipe d'évaluation du Ministère en 2012 et utilisé depuis dans la majorité des évaluations. Le calcul apparaît dans le tableau 4.1 et toutes les données pertinentes sont présentées en annexe, à la section 2.B.

Tableau 4.1

Rendement de la dépense publique à Lac-Mégantic, du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2022 (en M\$)

Retombées économiques des activités et des projets du Fonds	Total
Retombées économiques directes	
– Apports privés dans les projets	7,82 M\$
<i>Total des retombées économiques en dollars réels ou dollars enchaînés de 2018-2019</i>	<i>7,6 M\$</i>
Total des retombées économiques actualisées (à 6 % par année)	7,2 M\$
Coûts économiques de la dépense publique associée aux projets des organismes	
Subventions gouvernementales	
– Valeur des aides financières versées par le Fonds*	1,63 M\$
– Autres subventions gouvernementales**	1,01 M\$
– Coût d'opportunité lié aux subventions gouvernementales	1,45 M\$
<i>Sous-total des coûts liés aux subventions gouvernementales en dollars réels</i>	<i>3,98 M\$</i>
Total des coûts économiques actualisés (à 6 % par année)	3,80 M\$
Ratio de rendement de la dépense publique à Lac-Mégantic	1,89
Valeur actuelle nette (VAN) (retombées économiques – coûts économiques)	3,39 M\$

Source : Fichier de suivi et de gestion du Fonds, IQ, août 2022. Compilation MEIE.

* La valeur correspond aux six subventions accordées, plus l'impact budgétaire des neuf prêts consentis.

** Inclut un investissement d'IQ en fonds propres de 120 k\$ en 2018-2019.

Il est important de préciser ici que les retombées indirectes ne sont pas disponibles, ce qui sous-estime la valeur des retombées économiques engendrées par les projets soutenus. Ainsi, on peut conclure que le ratio de rendement est, dans les faits, plus élevé que 1,89.



CHAPITRE 4

EFFICIENCE DU PROGRAMME

Constats relatifs à la cible 17

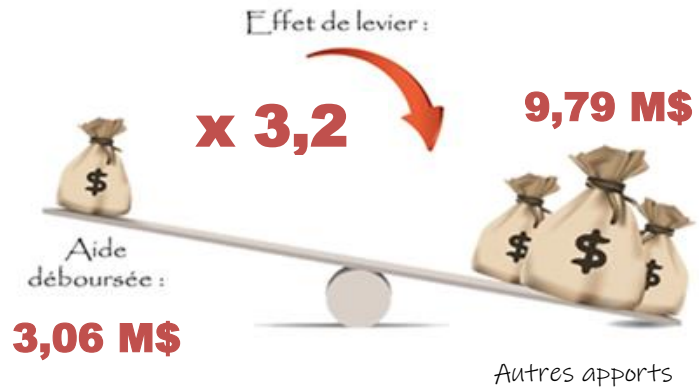
L'effet de levier de l'aide financière accordée par le Fonds, calculé pour l'ensemble de la période évaluée, atteint 3,2, ce qui signifie que pour chaque dollar de contribution financière du Ministère, 3,20 dollars ont été investis par d'autres sources de financement publiques et privées.

Le graphique 4.1 présente les montants qui ont été utilisés pour le calcul, soit les 3,06 M\$ accordés en aide financière par le Fonds, ainsi que les autres apports de source privée et publique dans les projets, qui représentent 9,79 M\$.

En complément d'information, si on ne considère que les apports de source privée, qui totalisent 7,82 M\$, on obtient alors un effet de levier de 2,56.

Graphique 4.1

Effet de levier de l'aide versée par le Fonds



Source : Fichier de suivi et de gestion du Fonds, IQ. Compilation MEIE.

AVIS

(B)

COMMENTAIRES DE L'ÉVALUATEUR SUR LES RÉSULTATS DU CRITÈRE 7

Les résultats sont jugés satisfaisants, car une cible est atteinte et l'autre est dépassée.

- (B) **La cible 16 est atteinte.** On ne peut calculer le ratio plus précisément, mais dans les faits, la cible est bien dépassée.
- (A) **La cible 17 est dépassée.** Le Fonds génère un excellent effet de levier. Ce qui signifie que le secteur privé et les autres partenaires gouvernementaux sont mobilisés pour soutenir les projets et l'économie de Lac-Mégantic.



CHAPITRE 5

CONFORMITÉ DE LA MISE EN ŒUVRE

5.1 CRITÈRE 8

CONFORMITÉ OPÉRATIONNELLE DU PROGRAMME

LES CIBLES

- 18. Conformité aux balises normatives et utilisation des pratiques de gestion axée sur les résultats.
- 19. Respect des principes du développement durable.

Constats relatifs à la cible 18

L'analyse démontre la parfaite conformité du cadre normatif et du guide de gestion du Fonds avec les différents décrets applicables, soit les décrets 179-2014 du 26 février 2014 et 478-2017 du 10 mai 2017, et le décret 635-2020 de 2020 sur le transfert de la gestion du programme à IQ. La gestion est adéquate et conforme aux règles établies.

L'analyse confirme également l'adoption de pratiques de gestion axée sur les résultats, dont des objectifs et des résultats attendus fixés dès le départ, la présence de mécanismes de gestion et de suivi des aides financières accordées et des résultats des projets, ainsi que la reddition de comptes.

En guise d'information complémentaire, le taux d'utilisation de l'enveloppe budgétaire sur toute la durée du programme a été calculé. Lors de sa mise en place, en 2014, le Fonds devait se terminer au 31 mars 2019. Le décret de 2017 a modifié cette échéance pour la porter à 2023. Ainsi, au 31 mars 2022, le taux d'utilisation de l'enveloppe est estimé par IQ à 76 % du montant initial autorisé.

Constats relatifs à la cible 19

La majorité des partenaires interrogées à propos des principes du développement durable ont confirmé leur prise en compte dans la gestion du Fonds. L'un des commentaires reçus résume très bien cette position :

« Tous les projets présentés au Fonds doivent d'abord recevoir l'aval de la Ville de Lac-Mégantic pour pouvoir être reçus. Les principes du développement durable sont transversaux dans la planification stratégique de la Ville. Donc, tout projet, s'il obtient l'aval de la Ville, répond à ce principe intrinsèque priorisé par la communauté. »

Un autre répondant nuance un peu l'affirmation en avouant que ces préoccupations étaient moins présentes au début du programme, mais qu'elles ont graduellement pris de l'importance au fil du temps.

AVIS

ⓑ

COMMENTAIRES DE L'ÉVALUATEUR SUR LES RÉSULTATS DU CRITÈRE 8

Les résultats sont jugés satisfaisants, car les trois cibles sont atteintes.

ⓑ **La cible 18 est atteinte.** Aucun accroc aux balises normatives n'a été constaté et de saines pratiques de gestion ont été observées. Par ailleurs, le taux d'utilisation de l'enveloppe laisse à penser que, par rapport à l'échéance prévue en 2023, le Fonds n'aura pas pu utiliser tout le budget mis à sa disposition.

ⓑ **La cible 19 est atteinte.** Sur la base des avis des partenaires du Fonds, les principes du développement durable orientent le choix des projets. Toutefois, aucun des projets soutenus n'avait de dimension environnementale à proprement parler.



CHAPITRE 5

CONFORMITÉ DE LA MISE EN ŒUVRE

5.2 CRITÈRE 9

EFFICACITÉ DE LA GOUVERNANCE ET SATISFACTION

LES CIBLES

20. Rôles et responsabilités des parties prenantes définis de manière claire, et leadership du Ministère confirmé par la majorité des parties prenantes.
21. Satisfaction d'au moins 70 % de la clientèle.

Constats relatifs à la cible 20

Le Ministère est responsable du FAELM et son administration a été confiée à IQ par le décret 635-2020. C'est sur la base de celui-ci qu'a été ajusté le cadre normatif du Fonds, dans sa version du 4 juin 2020. Les rôles et responsabilités de chacune des parties ont été clairement établis dans le guide de gestion du programme.

Les partenaires ont été interrogés sur le leadership exercé par le Ministère dans la gestion du Fonds. Trois des six répondants s'en sont dits assez satisfaits et un, très satisfait. Un autre s'est déclaré peu satisfait, alors qu'un dernier n'a pas su ou pas voulu répondre. Les proportions sont semblables en ce qui concerne l'opinion des partenaires sur les modalités et la gestion du Fonds dans son ensemble.

Constats relatifs à la cible 21

La clientèle ainsi que les partenaires du Fonds ont été sondés pour connaître leur degré de satisfaction. Le nombre de répondants étant trop petit, calculer les pourcentages n'est pas pertinent. Toutefois, on peut affirmer qu'une large majorité des parties prenantes est globalement satisfaite du Fonds, des services qu'il offre et de ses modalités.

Plus en détail, du côté de la clientèle, les points positifs qui ressortent concernent les modalités du programme, les délais et le montant d'aide reçu. Un bémol, toutefois, est apporté quant à l'expertise et aux services reçus, tant du Ministère (2 réponses « peu satisfait ») que d'IQ (3 réponses « peu satisfait »).

Du côté des partenaires, les points forts concernent aussi les modalités de l'aide, la clientèle et les projets admissibles. Toutefois, deux des six répondants expriment des réserves sur le rôle de la Table d'aide à l'économie de Lac-Mégantic et les outils mis à sa disposition pour bien jouer son rôle.

AVIS

Ⓑ

COMMENTAIRES DE L'ÉVALUATEUR SUR LES RÉSULTATS DU CRITÈRE 9

Les résultats sont jugés satisfaisants, car les deux cibles sont atteintes.

Ⓑ **La cible 20 est atteinte.** Une majorité des partenaires confirment le leadership du Ministère dans la gestion du Fonds et expriment leur satisfaction quant aux normes et à la gestion du Fonds dans son ensemble.

Ⓑ **La cible 21 est atteinte.** La majorité des partenaires ainsi qu'une majorité claire de la clientèle expriment leur satisfaction à l'égard du programme.

CHAPITRE 6

CONCLUSIONS DE L'ÉVALUATION

6.1 PRINCIPAUX CONSTATS

Principaux résultats de FAELM – Degré d'atteinte des cibles Du 1 ^{er} avril 2018 au 31 mars 2022	Atteinte des cibles
Légende : (A) pour cible dépassée; (B) pour cible atteinte; (C) pour cible en partie atteinte; (D) pour cible non atteinte	
La pertinence du programme	
Critère 1 : Besoin ayant justifié le programme (ou la réponse au besoin)	
– Les indices de dévitalisation sont parlants.	(B)
– Plusieurs sources de financement sont disponibles en plus du FAELM.	(C)
Critère 2 : La cohérence avec d'autres interventions publiques	
– Chevauchements potentiels, mais situation ponctuelle et territoire très délimité.	(B)
– Cohérence du Fonds avec les stratégies et plans d'action du gouvernement du Québec.	(B)
Critère 3 : Pertinence de la nature de l'intervention	
– La valeur ajoutée et l'utilité du Fonds font consensus dans le milieu.	(B)
– Aucune inadéquation n'a été observée par les différents intervenants.	(B)
– La cohérence du modèle logique est manifeste.	(B)
L'efficacité du programme	
Critère 4 : L'atteinte des résultats opérationnels visés (extrants)	
– Plusieurs organismes, dont une large majorité d'entreprises, ont bénéficié du soutien financier du FAELM.	(B)
– Plusieurs projets ont été soutenus, mais leur nombre est en baisse.	(B)
Critère 5 : L'atteinte des effets visés	
– Les entreprises témoignent de croissance, d'emplois et d'investissements.	(B)
– Quatre dossiers de démarrage d'entreprises.	(B)
– Trois cas à succès illustrant les retombées du Fonds auprès de sa clientèle.	(B)
Critère 6 : L'obtention de retombées socioéconomiques positives	
– Maintien et création de plusieurs emplois.	(B)
– L'offre touristique a été bonifiée, notamment par la construction d'un hôtel.	(B)
– Des retombées économiques sont observables sur le territoire de Lac-Mégantic.	(B)
L'efficience du programme	
Critère 7 : L'efficience du programme	
– Ratio de rendement de la dépense publique dépassant 1,89.	(B)
– Effet de levier important de l'aide financière du Ministère, de 3,2.	(A)
La conformité de la mise en œuvre du programme	
Critère 8 : La conformité opérationnelle du programme	
– Respect des balises normatives et utilisation de saines pratiques de gestion.	(B)
– Les principes du développement durable font partie de l'analyse des projets.	(B)
Critère 9 : L'efficacité de la gouvernance et la satisfaction de la clientèle	
– L'efficacité de la gouvernance est satisfaisante.	(B)
– La majorité de la clientèle est satisfaite, ainsi qu'une majorité des partenaires.	(B)

CHAPITRE 6

CONCLUSIONS DE L'ÉVALUATION

6.2 RÉPONSES AUX QUESTIONS DE L'ÉVALUATION

1. Le programme a-t-il été et continue-t-il à être pertinent? (Pertinence)

Le Fonds a démontré sa pertinence, sa cohérence et son utilité au fil des années. Toutefois, la baisse drastique du nombre de demandes, les deux dernières années, et le fait que seulement 70 % de son enveloppe initiale ait été dépensée après neuf ans pose la question de sa pérennité.

2. Les résultats visés par le programme sont-ils atteints? (Efficacité)

L'efficacité du programme se maintient par rapport à l'évaluation précédente, tant en nombre de projets qu'en matière de montants d'aide. Les résultats sont tangibles au sein des entreprises.

3. La mise en œuvre du programme a-t-elle été conforme à son cadre normatif? (Conformité)

Les balises normatives sont respectées et la gestion est axée sur les résultats.

4. Les résultats ont-ils été obtenus à des coûts raisonnables? (Efficience)

L'efficience est probante. La dépense publique est rentable. L'effet de levier de l'aide consentie dépasse les attentes.

6.3 APPRÉCIATION GÉNÉRALE DES RÉSULTATS

Les résultats du programme sont jugés satisfaisants, car celui-ci est pertinent et efficace. La mise en œuvre s'est faite conformément aux balises et les retombées sont probantes.

6.4 ÉLÉMENTS À SUIVRE

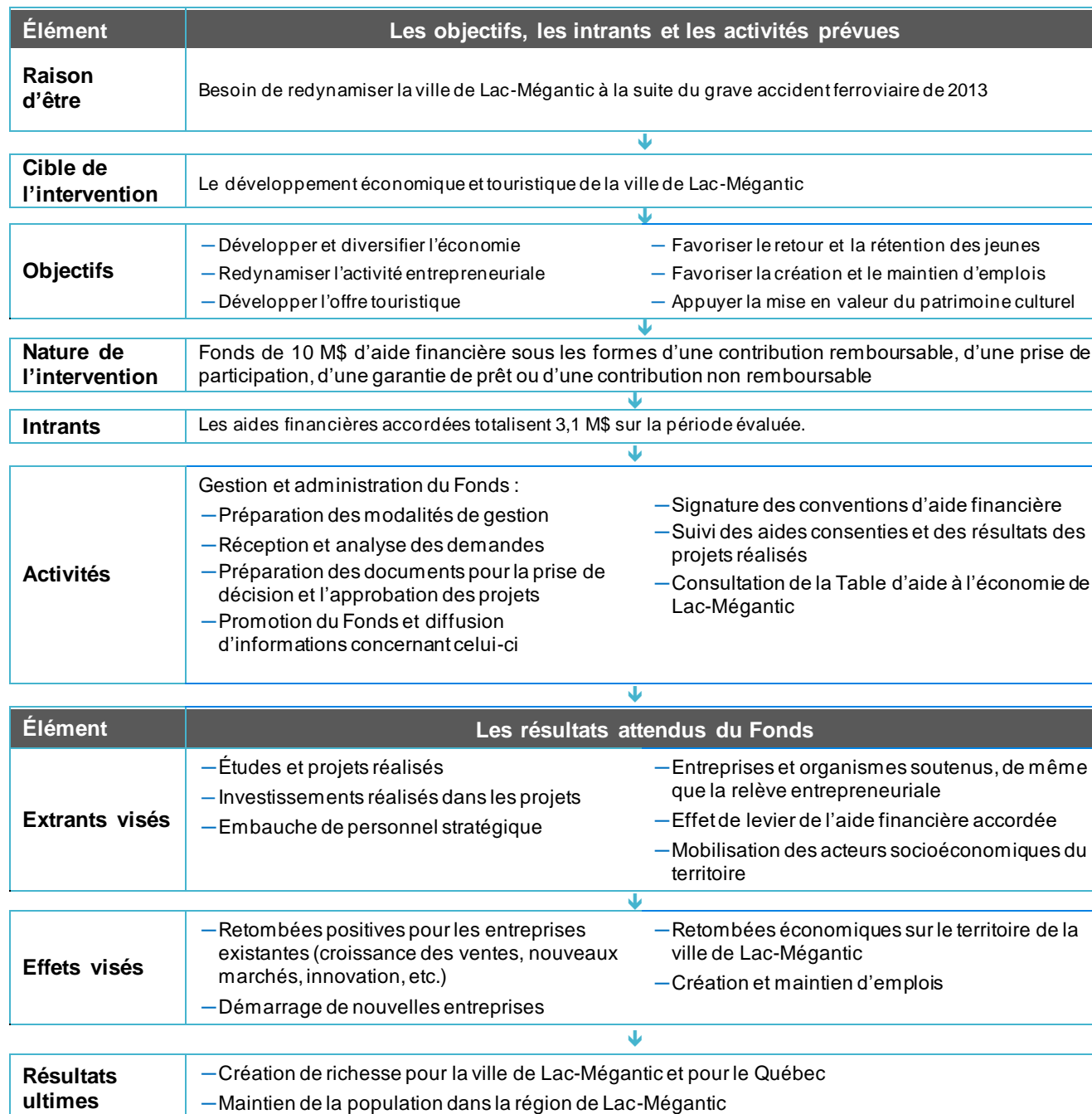
Dans un contexte de normalisation de la situation à Lac-Mégantic, et avec les différents programmes de soutien à la vitalité économique des régions développés ou mis à jour ces dernières années, la raison d'être du programme perd graduellement de sa pertinence. Plusieurs sources de financement apparaissent dans les différents dossiers soutenus par le Fonds, ce qui laisse à penser que d'autres outils que le Fonds pourraient prendre la relève. Ainsi, il est recommandé à la direction responsable, la Direction générale du développement économique territorial et des zones d'innovation, de profiter de la fin du programme, en 2023, pour analyser les façons d'optimiser ses outils d'intervention dans les territoires économiquement dévitalisés.

ANNEXE 1

COMPLÉMENTS MÉTHODOLOGIQUES

1.A MODÈLE LOGIQUE

Le tableau ci-dessous illustre la logique de l'intervention gouvernementale, en démontrant la cohérence des liens entre les objectifs de l'aide accordée et les résultats attendus.



ANNEXE 1

COMPLÉMENTS MÉTHODOLOGIQUES

1.B MÉTHODE D'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

La méthode d'évaluation consiste à juger des écarts entre les cibles et les résultats constatés, selon l'échelle d'appréciation présentée à la section 1.5 du présent rapport. De plus, une appréciation de chaque critère est apportée selon les quatre niveaux suivants : résultats très satisfaisants, résultats satisfaisants, résultats perfectibles et résultats insatisfaisants.

Enfin, un avis général est indiqué dans le sommaire et les conclusions du rapport. Cet avis général porte sur l'ensemble des résultats et il est exprimé selon l'une des appréciations de l'échelle ci-dessus, par exemple : « Dans l'ensemble, les résultats du programme sont jugés satisfaisants. À cet égard, [...] »

La fiabilité de cet avis général est vérifiée à l'aide d'un pointage sur 100, dont l'échelle est la suivante : résultats très satisfaisants (90 à 100); résultats satisfaisants (70 à 89); résultats perfectibles (50 à 69) et résultats insatisfaisants (0 à 49). Ce pointage tient compte de la pondération suivante :

- Pertinence = 25 % Efficacité = 45 % Efficience = 20 % Conformité = 10 %

Ce pointage sur 100 ne sera pas présenté dans le rapport. Cependant, l'information est accessible au besoin pour le comité et les autorités du Ministère.

1.C SOURCES DE DONNÉES

Les sources de données utilisées dans la présente évaluation sont les suivantes :

1. LA DOCUMENTATION ADMINISTRATIVE DU FONDS

La documentation administrative fait référence aux données détenues par le Ministère, celles détenues par Investissement Québec dans le système SYGIC et le cadre normatif du programme Fonds d'aide à l'économie de Lac-Mégantic. Ces données de source administrative sont analysées pour évaluer les résultats (extrants et effets) découlant des projets des organisations soutenues par le Fonds.

2. SONDAGE AUPRÈS DE LA CLIENTÈLE DU FONDS

Un sondage téléphonique a été réalisé auprès de la clientèle et des partenaires, afin de joindre les organisations porteuses des projets qui ont bénéficié de l'aide financière au cours de la période d'évaluation. Cette clientèle comprend les entreprises légalement constituées au Québec, y compris les coopératives et les entreprises de l'économie sociale marchande, les OBNL et les entrepreneurs qui veulent acquérir une participation importante dans une entreprise existante dans un contexte de relève entrepreneuriale. Ce sondage a permis d'obtenir diverses informations, notamment sur la satisfaction de la clientèle, sa perception de l'utilité et de la valeur ajoutée de l'aide financière reçue, les retombées positives de cette aide ainsi que la prise en compte des principes du développement durable dans les projets.

Le tableau suivant présente la taille de la population et le nombre de répondants pour les populations sondées. Le taux de réponse global a été de 56,7 %.

Tableau 1

Taille des populations et nombre de répondants au sondage

Type de population	Population	Entrevues réalisées	Marge d'erreur corrigée pour petite population, 19 fois sur 20
Partenaires	13	6	30,6 %
Clientèle	15	7	28,0 %

Source : Sondage, firme externe, juillet-août 2022. Compilation MEIE.

ANNEXE 1

COMPLÉMENTS MÉTHODOLOGIQUES

3. CONSULTATION AUPRÈS DES PARTIES PRENANTES

Les directions du Ministère qui participent à la gestion du programme (personnes choisies par les directions présentes au comité d'évaluation) et Investissement Québec ont été invités à donner leurs opinions sur la gestion du Fonds pour appuyer et nuancer les constats faits au cours de l'évaluation et aider dans la formulation des recommandations.

4. DOCUMENTATION ET DONNÉES STATISTIQUES DISPONIBLES AU MINISTÈRE ET À INVESTISSEMENT QUÉBEC

La documentation disponible sur les orientations gouvernementales (plans d'action, plan stratégique, développement durable, etc.), le Fonds et sa gestion (décrets, cadre normatif, politique d'investissement, etc.) ainsi que d'autres documents de source gouvernementale ont été consultés.

Les statistiques officielles et les banques de données publiques de l'Institut de la statistique du Québec, de Statistique Canada et de la Ville de Lac-Mégantic ont été utilisées pour réaliser les analyses économiques, et notamment l'analyse avantages-coûts.

1.D LIMITES DE L'ÉVALUATION

L'évaluation du FAELM porte sur l'ensemble des projets et des entreprises financés au cours de la période évaluée, soit du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2022. L'évaluation correspond donc aux quatre années financières gouvernementales suivantes : 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022.

Le tableau suivant présente les limites de l'évaluation réalisée.

Tableau 2

Les limites de l'évaluation

Limites de l'évaluation

La période d'évaluation comprend les deux premières années de pandémie. Ceci peut avoir eu une incidence sur les résultats du rapport.

Les retombées indirectes des projets financés n'ont pu être calculées, de même que l'impact budgétaire des prêts. Ainsi, les prêts sans intérêts consentis par le Fonds sont calculés comme s'ils étaient des subventions, alors qu'une certaine partie sera selon toute vraisemblance remboursée. Cela affecte l'analyse avantages-coûts en sous-estimant les bénéfices économiques, alors que le coût est surévalué. Ainsi, la valeur du ratio de rendement de la dépense publique dans Lac-Mégantic est sous-estimée et doit être vue comme un minimum absolu.

ANNEXE 2

COMPLÉMENTS D'INFORMATION

2.A DONNÉES DÉTAILLÉES DE CERTAINS INDICATEURS

Le tableau ci-dessous présente les détails du calcul de l'effet de levier à l'indicateur 17.

Effet de levier du FAELM de 2018 à 2022

Nature des investissements	TOTAL
Financement du programme	
– Aide financière versée par le Fonds	3 056 705 \$
Apports extérieurs	
– Apports de source privée dans les projets	7 824 800 \$
– Apports de sources gouvernementales (fédéral, municipal et IQ)	1 962 740 \$
Total des apports complémentaires à l'aide financière du Fonds	9 787 540 \$
Effet de levier	TOTAL
Effet de levier total du programme	3,20

Source : Fichier de suivi et de gestion du Fonds, IQ. Compilation MEIE.

2.B ANALYSE AVANTAGES-COÛTS (CIBLE 16)

L'évaluation du ratio de rendement de la dépense publique a été effectuée à l'aide d'une analyse avantages-coûts, réalisée du point de vue du contribuable et de la société dans son ensemble. Celle-ci vise à quantifier sur une même base monétaire (le dollar) les retombées (ou avantages) économiques attribuables aux projets soutenus par le Fonds et les coûts économiques de l'aide financière gouvernementale qui leur a été accordée de 2018 à 2022.

Le modèle d'analyse s'appuie sur la théorie de l'utilité et des surplus économiques, et une explication détaillée de celui-ci est disponible [à cet emplacement, sur le site Internet du Ministère](#). L'analyse offre deux résultats : le ratio de rendement de la dépense publique et la valeur des retombées économiques attribuables à l'intervention. Dans le cas du FAELM, seules les retombées économiques directes sont considérées.

— **Les retombées économiques directes** : Les retombées économiques directes correspondent à l'estimation du surplus du consommateur. Elles sont composées des apports de source privée dans les projets. L'analyse part du principe que les gains de productivité probables des entreprises sont au moins égaux à l'apport dans les projets soutenus.

Pour calculer le ratio, on doit considérer les coûts suivants :

— **Les coûts économiques** : Les coûts économiques correspondent à l'aide financière du Fonds et aux autres apports de source publique.

— **Le coût d'opportunité** : Les dépenses publiques ne sont possibles que parce qu'il y a des recettes fiscales, donc prélèvement d'impôts et de taxes auprès des contribuables. Or, ces impôts et ces taxes modifient le comportement économique des contribuables : par exemple, plus l'impôt est élevé, moins ils vont consommer, ce qui entraîne un coût économique lié à l'imposition et à la taxation. Le coût d'opportunité vise à estimer ce coût économique. Pour ce faire, il suffit d'appliquer à tout dollar public dépensé un coefficient correcteur, appelé *coefficient d'inefficacité de la taxation gouvernementale*, fourni par les données du ministère des Finances du Québec. Le coefficient est estimé en moyenne à 0,559 pour les quatre années de la période évaluée. Par exemple, pour 2020-2021, le coefficient est de 0,5588, et donc, pour 2020-2021, le coût réel d'une dépense publique de 100 000 \$ est de $100\ 000 \$ \times (1 + 0,5588) = 155\ 880 \$$.

Le taux d'actualisation utilisé est de 6 %. L'actualisation permet de rapporter sur une même base des flux monétaires qui se produisent à des dates différentes. Cette opération est indispensable pour permettre d'effectuer des opérations arithmétiques sur les retombées et les coûts économiques observés.

ANNEXE 2

COMPLÉMENTS D'INFORMATION

L'indice implicite des prix du PIB (IIPP) est utilisé pour éliminer la composante inflationniste des flux monétaires.

Tableau 3

Rendement de la dépense publique, du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2022 (en M\$)

Retombées économiques des activités et des projets soutenus	Total
Retombées économiques directes	
– Apports privés dans les projets	7,82 M\$
Total des retombées économiques actualisées (en dollars enchaînés de 2018-2019 ou en dollars réels)	7,20 M\$
Coûts économiques de la dépense publique associée au programme	
Subventions gouvernementales	
– Valeur de l'aide financière versée par le Fonds*	1,63 M\$
– Apports publics autres que du Ministère dans les projets	1,01 M\$
<i>Sous-total des coûts liés aux subventions</i>	<i>2,64 M\$</i>
Autres coûts associés à la dépense publique	
– Coût d'opportunité lié aux subventions gouvernementales	1,45 M\$
Total des coûts économiques (en dollars courants)	3,98 M\$
Total des coûts économiques actualisés (en dollars enchaînés de 2018-2019 ou en dollars réels)	3,80 M\$
Ratio de rendement de la dépense publique dans Lac-Mégantic	1,89
Valeur actuelle nette (retombées économiques – coûts économiques)	3,39 M\$

Source : Fichier de suivi et de gestion du Fonds, IQ. Compilation MEIE.

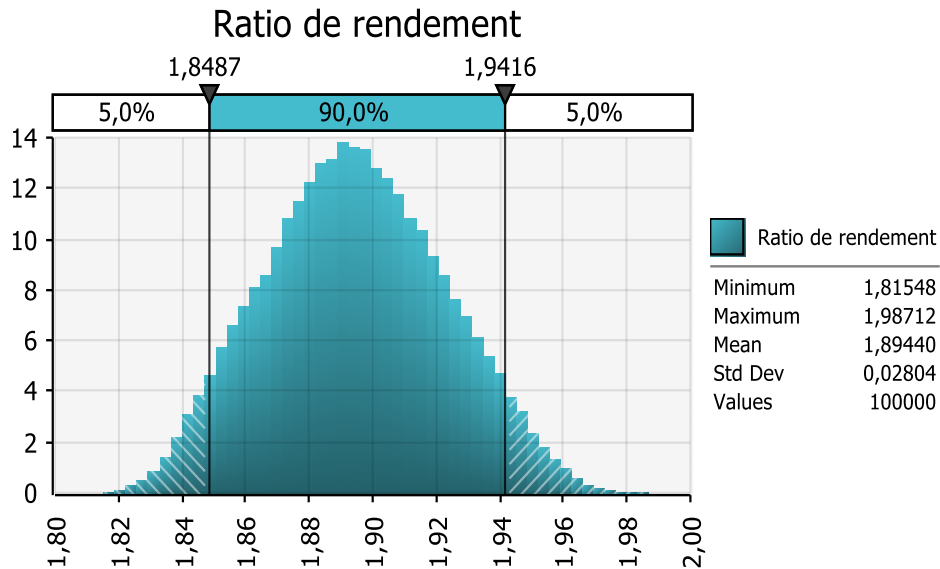
* L'impact budgétaire des prêts consentis n'est disponible que pour 9 des 15 projets à cause d'un changement de système de suivi.

L'ANALYSE DE SENSIBILITÉ

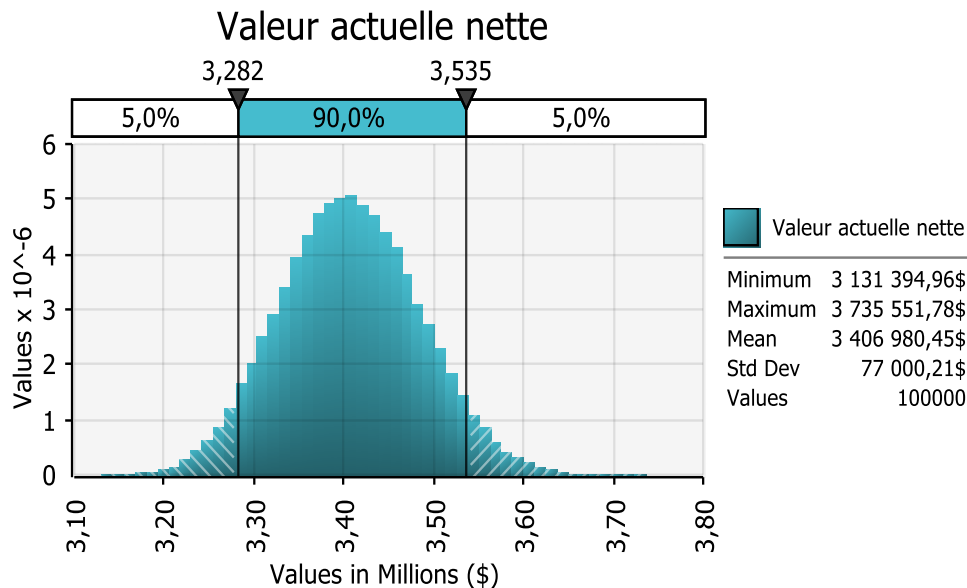
Une analyse de sensibilité basée sur la méthode Monte-Carlo a été réalisée au moyen du logiciel @Risk. La méthode Monte-Carlo est appliquée sur le ratio de rendement de la dépense publique et sur la valeur actuelle nette (VAN), qui correspond à la différence entre les retombées économiques et les coûts économiques. L'analyse de Monte-Carlo permet de conclure que le ratio de rendement de la dépense publique est toujours supérieur à 1 au seuil de 90 %, en d'autres mots que les coûts économiques sont significativement inférieurs aux bénéfices économiques. Le graphique suivant présente la distribution du ratio de rendement de la dépense publique pour le Fonds en faisant varier plusieurs paramètres dont la valeur n'était pas connue.

ANNEXE 2

COMPLÉMENTS D'INFORMATION



Le graphique suivant présente la distribution issue de la simulation Monte-Carlo de la valeur actuelle nette.



Les paramètres de sensibilité sont les suivants :

- Le taux d'actualisation, dont la plage de valeurs peut aller de 3 % à 8 %.
- Le coefficient d'inefficacité de la taxation, dont la plage de valeurs varie de 0,07 par rapport à la valeur estimée pour chacune des années. Par exemple, le coefficient d'inefficacité de la taxation était estimé à 0,56 en 2020-2021. La plage de cette valeur pour 2020-2021 est donc de 0,49 à 0,63.
- L'IIPP de 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022 par rapport à 2018-2019. En 2021-2022, l'IIPP était de 1,13 par rapport à 2018-2019. La plage de cette valeur pour 2020-2021 est de 1,08 à 1,18, soit $\pm 0,05$. Cet indice est utilisé pour convertir les dollars nominaux (ou courants) en dollars enchaînés.

Une limite de l'analyse est qu'elle ne tient pas compte des externalités positives. Également, d'autres limites qui affectent les résultats sont mentionnées dans la section 1.D de l'annexe 1.



economie.gouv.qc.ca